

PPBE 4E

Observations et propositions

Le 1^{er} novembre 2024

Montgeron Environnement, association de défense de l'environnement et du cadre de vie créée en 1987, intervient sur tout ce qui concerne l'environnement et le cadre de vie montgeronnais et notamment la lutte contre les pollutions et les nuisances sonores. Cela nous a conduits tout naturellement à adhérer à Bruitparif il y a 6 ans. <https://www.montgeron-environnement.fr/le-bruit/> afin de participer à la sensibilisation du public, ainsi qu'à la recherche de solutions grâce à une meilleure connaissance de cette question importante et complexe.

Nous nous tenons donc à la disposition de la mairie de Montgeron et de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine pour participer et contribuer aux 6 axes que propose le plan d'actions de PPBE Echéance 4 et adressons nos remarques et propositions sur le PPBE E4 actuellement soumis à consultation publique.

1. Présentation du territoire page 9

Il est indiqué page 9 que « la CAVYVS compte plus de 180 000 habitants ». La population précise de référence INSEE utilisée n'est spécifiée ni pour l'agglo ni pour les communes. Dans la suite du dossier nous n'avons pas trouvé le nombre d'habitants par commune ayant servi à élaborer les représentations graphiques.

Pour nos graphiques nous avons retenu les données absolues de population INSEE 2016 sur lesquelles Bruitparif a travaillé lors de la 4e échéance de la Directive Européenne du bruit dans l'environnement.

COMMUNE	TOTAL
BOUSSY-SAINT-ANTOINE	7 272
BRUNOY	25 969
CROSNE	9 161
DRAVEIL	29 313
EPINAY-SOUS-SENART	12 765
MONTGERON	23 899
QUINCY-SOUS-SENART	8 965
VIGNEUX-SUR-SEINE	31 254
YERRES	28 845
CA VYVS	177 443

- Proposition 1: Il est nécessaire de faire figurer une présentation chiffrée et sourcée des nombres d'habitants pour pouvoir interpréter certaines représentations graphiques dans le document.

2. Résumé non technique page 5

Le projet de PPBE aurait gagné en clarté en reproduisant in extenso en annexe le résumé non technique de Bruitparif dans sa version originale.

- **Proposition 2 : pourrait-on mettre en annexe le résumé non technique de Bruitparif qui accompagne en principe les cartes de bruit ?**

3. Analyse : page 24 et suivantes

L'exposition au bruit des populations est très clairement résumée au point 2-3-2 page 26 reproduite ci-après.

2.3.2 Exposition au bruit des populations

Les populations en dépassement des seuils de bruit sont dénombrées et sont rapportées dans les tableaux de la page suivante selon les indicateurs L_{den} et L_n .

Remarque : Les dépassements de seuils de l'OMS (voir § 1.5) ne sont pas commentés ici car non réglementaires et encore trop contraignants à ce jour.

Le nombre des dépassements de seuils de bruit routier est important :

- 14 810 personnes seraient exposées à un bruit L_{den} supérieur à 68 dB(A).
- 6 932 personnes seraient également en dépassement pendant la nuit avec un indicateur L_n supérieur à 62 dB(A).

Cette baisse de quantités entre les deux indicateurs est logique et due à la décroissance des flux routiers nocturnes.

Le nombre des dépassements de seuils de bruit ferroviaire est relativement important :

- 1 208 personnes seraient exposées à un bruit L_{den} supérieur à 73 dB(A).
- 1 344 personnes seraient également en dépassement pendant la nuit avec un indicateur L_n supérieur à 65 dB(A).

Cette augmentation de quantités entre les deux indicateurs est due à l'impact des trafics fret ferroviaires nocturnes.

Le nombre des dépassements de seuils de bruit aérien est modéré avec 268 personnes concernées par l'indicateur L_{den} supérieur à 55 dB(A), il concerne les habitants à l'extrême nord de l'Agglomération.

Seules les cartographies des zones de dépassement de la valeur limite (valeurs limites nationales) pour le routier, le ferroviaire et l'aérien, et cumul sont présentes dans le PPBE. A noter que ces seuils réglementaires ne rendent pas compte des pics de bruit, or les pics sont ressentis comme particulièrement stressants .

Les dépassements de seuils de l'OMS ne sont pour l'instant pas réglementaires, mais **la remarque de la CAVYVS qu'ils ne sont pas commentés au motif qu'ils seraient « ...trop contraignants à ce jour. » donne un mauvais signal quant à sa volonté d'améliorer sensiblement les conditions de vie sanitaires de ses administrés.**

En effet, rien n'interdit de présenter les valeurs OMS dans le PPBE. Page 14 il est d'ailleurs précisé à juste titre que ces valeurs « peuvent servir de guide pour la préservation de la santé des populations. »

Ce serait donc un affichage politique fort et un premier pas pour montrer que les élus de la CAVYVS ont désormais bien conscience des conséquences sur la santé des pollutions sonores et mesurent les énormes efforts qui sont à faire pour atteindre un environnement sain.

- **Proposition 3-1: nous proposons de présenter également les cartographies et histogrammes avec les seuillages des recommandations de l’OMS.**

Les histogrammes par commune sont présentés en % et non en valeur absolue, il en ressort une vision tronquée quant au nombre d’habitants concernés dans chaque commune par les différents types de bruit.

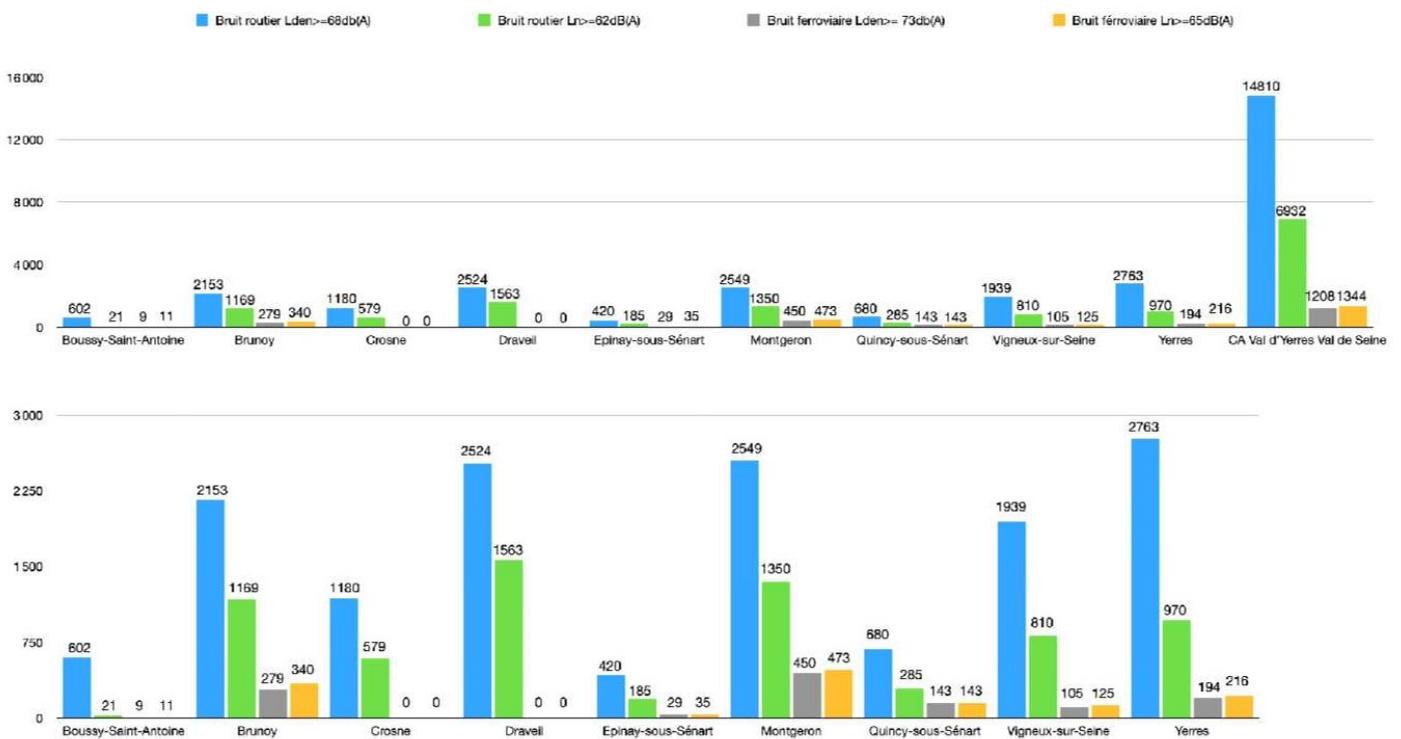
- **Proposition 3-2 : nous proposons de les compléter par des histogrammes de populations en valeur absolue et par commune**

Ces propositions sont présentées dans les pages qui suivent.

Histogrammes de populations en valeur absolue et par commune :

Nombre de personnes au dessus des seuils réglementaires

VYVS	Population 2016	Bruit routier		Bruit ferroviaire	
		Lden>=68db(A)	Lr>=62dB(A)	Lden>= 73db(A)	Lr>=65dB(A)
Boussy-Saint-Antoine	7 272	602	21	9	11
Brunoy	25 969	2 153	1 169	279	340
Crosne	9 161	1 180	579	0	0
Draveil	29 313	2 524	1 563	0	0
Epinay-sous-Sénart	12 765	420	185	29	35
Montgeron	23 899	2 549	1 350	450	473
Quincy-sous-Sénart	8 965	680	285	143	143
Vigneux-sur-Seine	31 254	1 939	810	105	125
Yerres	28 845	2 763	970	194	216
CA Val d'Yerres Val de Seine	177 443	14 810	6 932	1 208	1 344



Le bruit routier est le plus important en nombre de personnes concernées dans la CAVYVS avec près de 15000 personnes au-dessus des seuils en bruit moyen pondéré Lden et **5 communes très impactées : Yerres, Montgeron, Draveil, Brunoy et Vigneux.**

Le bruit ferroviaire impacte près de 1400 personnes dans la CAVYVS, avec des particularités :

- La population impactée de nuit, plus de 1200 personnes, est presque aussi importante que de jour
- À cela s'ajoute que le seuil réglementaire en décibels est plus élevé pour le ferroviaire (73db et 68db) que pour le routier (65 et 62)
- Les gare RER génèrent des pollutions sonores locales importantes qui devraient être intégrées aux objectifs à traiter avec la SNCF: portails de validation, annonces (parfois au milieu de la nuit)

Montgeron, avec près de 500 personnes concernées de jour comme de nuit et Brunoy environ 300 sont les plus impactées suivies de Yerres, Quincy et Vigneux.

Histogrammes avec les seuillages des recommandations de l'OMS :

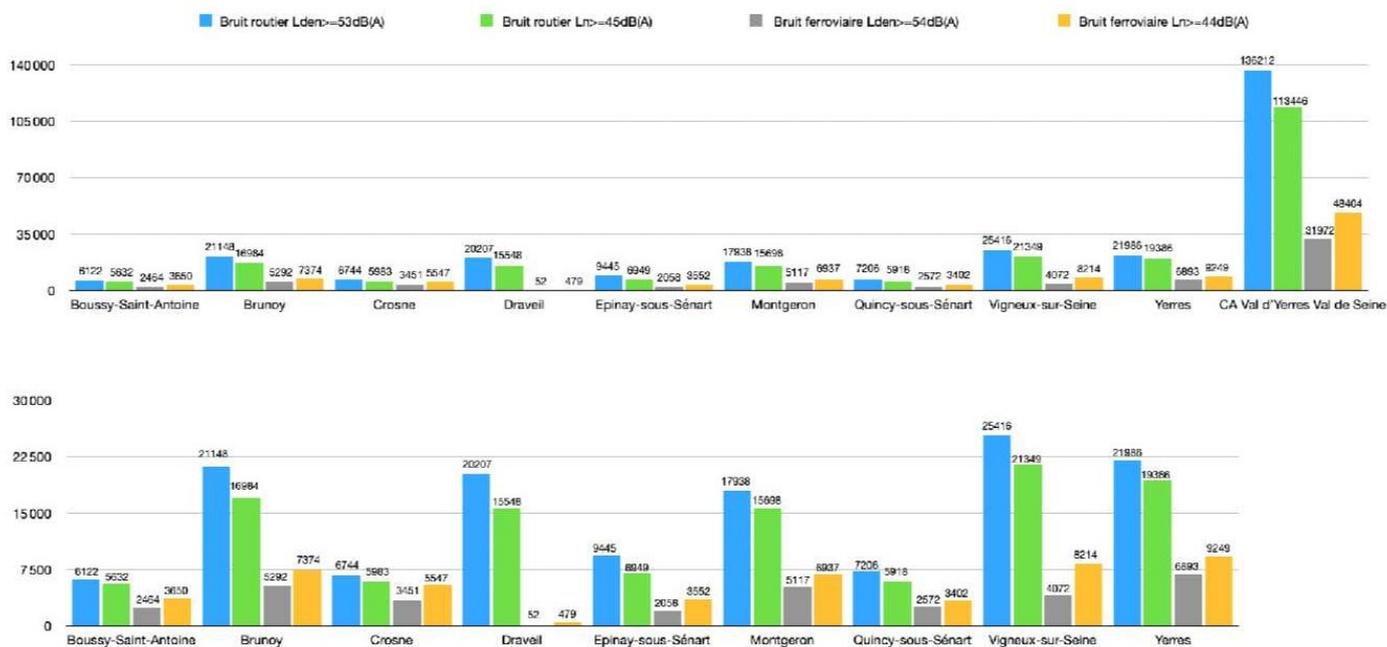
- Bruit routier et ferroviaire OMS

Au regard des recommandations de l'OMS si l'ordre des communes impactées reste le même, le nombre de personnes concernées par des dépassements de seuils est à multiplier par 10 pour ces 2 sources de bruit routier et ferroviaire, portant à :

- Pour le bruit routier 75% de la population le jour (Lden) et 63% la nuit (Ln).
- Pour le bruit ferroviaire, près de 30% de la population de nuit (Ln) et près de 20% de jour.

Nombre de personnes au dessus des seuils préconisés OMS

	Population	Bruit routier		Bruit ferroviaire	
	2016	Lden>=53dB(A)	Ln>=45dB(A)	Lden>=54dB(A)	Ln>=44dB(A)
Boussy-Saint-Antoine	7 272	6 122	5 632	2 464	3 650
Brunoy	25 969	21 148	16 984	5 292	7 374
Crosne	9 161	6 744	5 983	3 451	5 547
Draveil	29 313	20 207	15 548	52	479
Epinay-sous-Sénart	12 765	9 445	6 949	2 058	3 552
Montgeron	23 899	17 938	15 698	5 117	6 937
Quincy-sous-Sénart	8 965	7 206	5 918	2 572	3 402
Vigneux-sur-Seine	31 254	25 416	21 349	4 072	8 214
Yerres	28 845	21 986	19 386	6 893	9 249
CA Val d'Yerres Val de Seine	177 443	136 212	113 446	31 972	48 404



Bruit aérien OMS

Selon les normes réglementaires seule une infime partie du territoire de la CAVVVS serait impactée par le bruit aérien avec 228 personnes impactées.

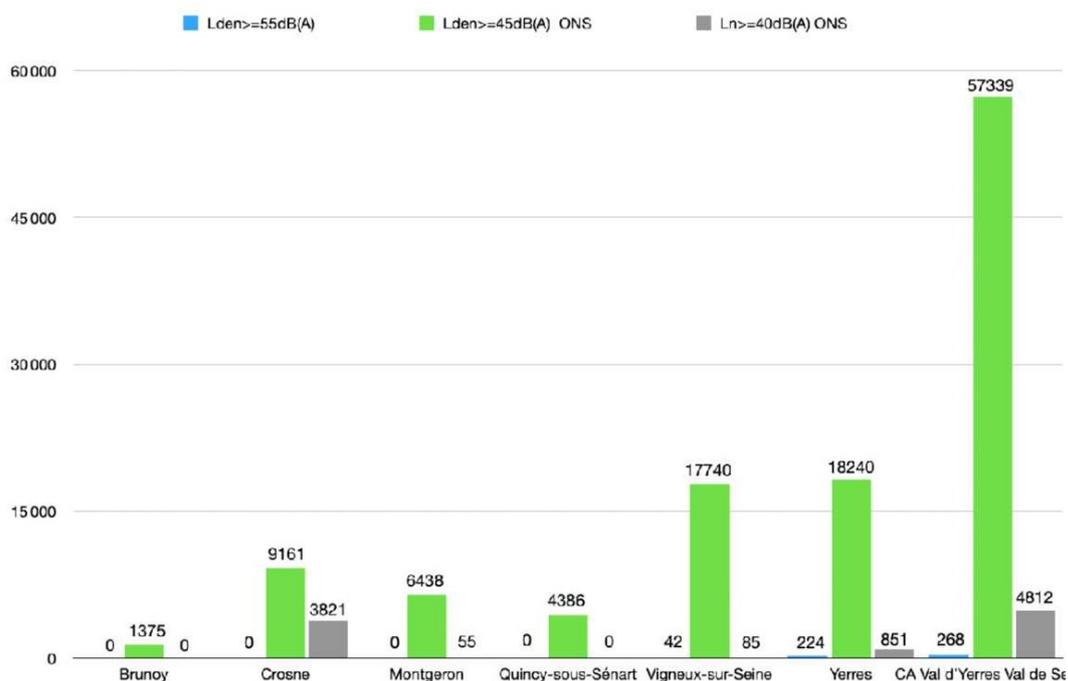
Or, il est difficile de s'affranchir du bruit aérien dans les maisons et qu'il est devenu impossible de profiter de son jardin par vent d'Est (temps ensoleillé). La seule possibilité d'être au calme dans son jardin par vent d'Ouest (temps couvert ou pluvieux) est compromise par la nouvelle trajectoire de descente continue qui génère un bruit sourd continu et même des survols.

Selon les recommandations OMS 57 000 personnes sont impactées dans la CAVVVS soit près d'un tiers de la population totale. Yerres, Vigneux, Crosne, Montgeron, Boussy Saint Antoine et Quincy sont principalement concernées, et Crosne a la particularité de survols de nuit.

Il semble donc que la présentation selon les recommandations OMS rende mieux compte du ressenti de la population qui est très mobilisée contre le bruit aérien.

Bruit aérien nombre de personnes au dessus des seuils réglementaires et OMS

	Population	Bruit aérien		
	2016	Lden>=55dB(A)	Lden>=45dB(A) ONS	Ln>=40dB(A) ONS
Boussy-Saint-Antoine	7 272	0	0	0
Brunoy	25 969	0	1 375	0
Crosne	9 161	3	9 161	3 821
Draveil	29 313	0	0	0
Epinay-sous-Sénart	12 765	0	0	0
Montgeron	23 899	0	6 438	55
Quincy-sous-Sénart	8 965	0	4 386	0
Vigneux-sur-Seine	31 254	42	17 740	85
Yerres	28 845	224	18 240	851
CA Val d'Yerres Val de Seine	170 171	268	57 339	4 812



4. Zones à enjeu page 35 et suivantes

La représentation cartographique en « smarties » est peu compréhensible et ne permet pas de visualiser facilement les zones à enjeu. Cette représentation a semble-t-il été abandonnée depuis plusieurs années par Bruitparif au profit de cartes plus claires comme celle de la page 24.

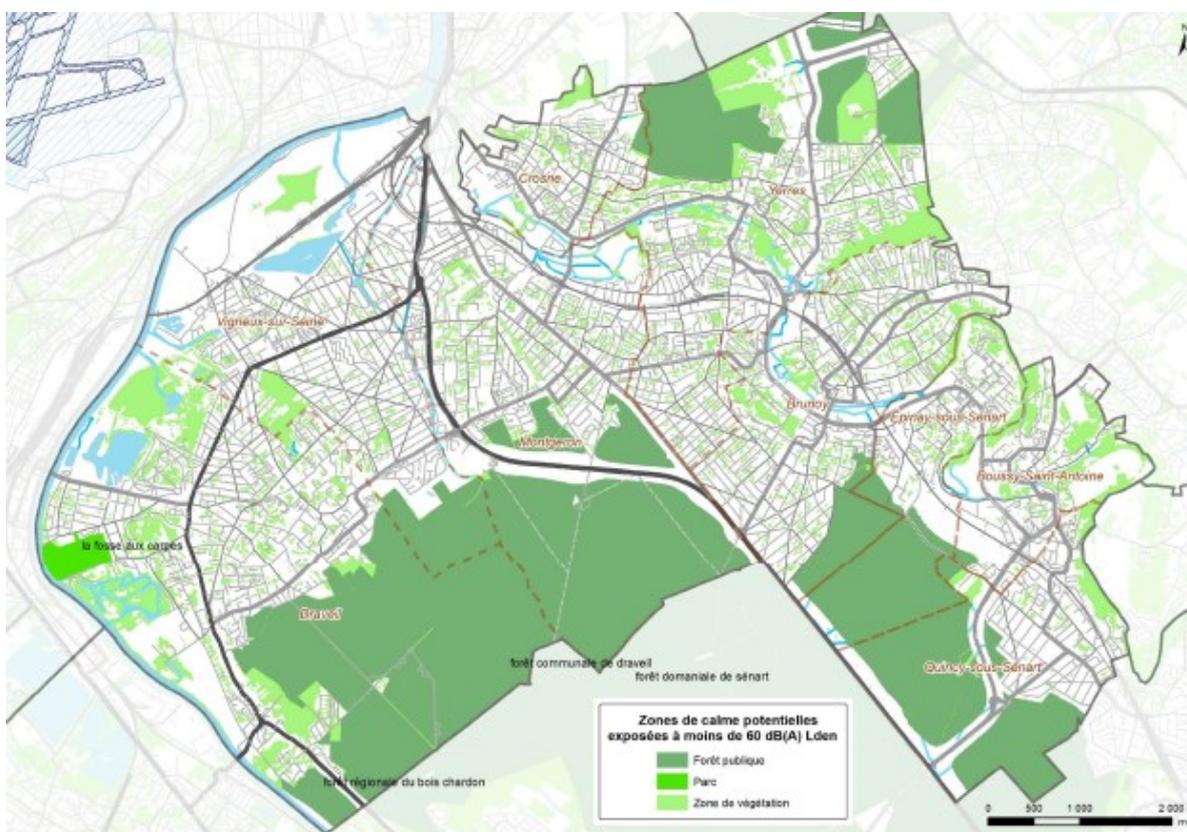
- **Proposition 4: nous proposons de travailler avec la carte de la page 24 qui met mieux en évidence les bruits cumulés**

5. Remarques et proposition Actions pour les zones de calme page 65 et suivantes

Le choix puis l'aménagement de zones calmes est un exercice difficile et sensible dans notre espace urbain très pollué.

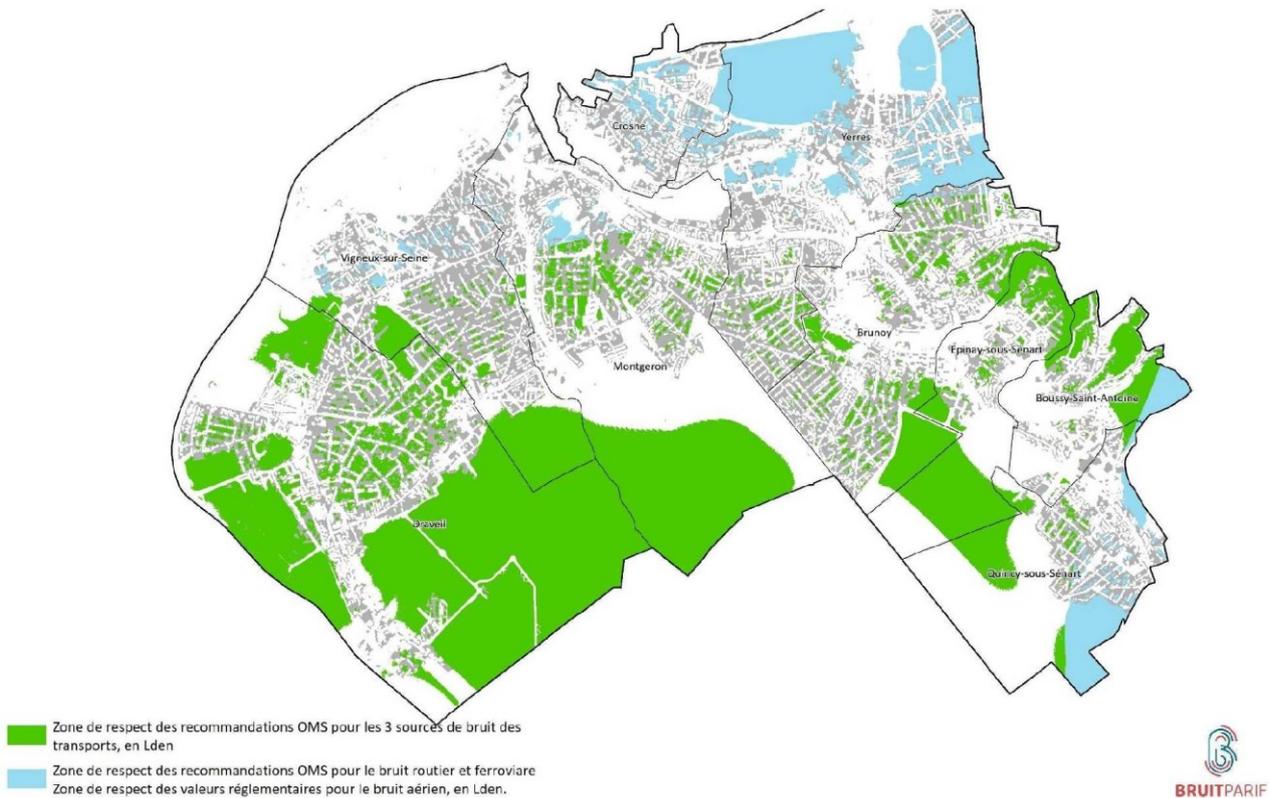
Concernant les zones de moindre bruit, celles-ci sont définies dans le projet par des niveaux sonores Lden inférieurs à 60 dB(A) en bruit cumulé. Comment a été évaluée cette limite à 60dB ?

Comment a été élaborée la carte page 65 de zones de calme potentielles ?



La carte ci-dessous de zones de moindre bruit qui met en évidence les zones de respect des recommandations OMS est à intégrer dans le PPBE pour la réflexion en cours :

ZONE DE MOINDRE BRUIT



A Montgeron la parcelle AB3 (prairie de Senlis) est en secteur classé des rives de l'Yerres et occupée du printemps à l'automne par 2 vaches pour éco-pâturage ! Cette parcelle n'est pas accessible au public, mais elle participe de la liaison verte qui longe l'Yerres et traverse la CAVYVS .

Cette liaison verte est un lieu de ressourcement qui est à traiter comme un espace naturel continu. Le bruit ferroviaire est très présent sur certains tronçons notamment à Montgeron et devra donc être traité (murs anti bruit). Cela aurait le double avantage de créer une zone de calme et en même temps de réduire considérablement le nombre d'habitants exposés au bruit ferroviaire dans la vallée.

- **Proposition 4 : la liaison verte et ses environs constitue un ensemble continu de zone de calme potentiel à traiter prioritairement avec SNCF réseau**

5. Objectifs de la CAVYVS/ estimation des populations exposées page 72

L'objectif de diminution des populations initialement exposées paraît en contradiction avec la densification de l'habitat près des gares préconisée par le SDRIF E, comme on peut le constater à Montgeron et Yerres. D'autres exemples d'immeubles construits près des voies ferrées rue du Gué ou encore route de Corbeil vont augmenter les populations impactées.

- **Proposition 5 : arrêter de densifier dans les zones exposées au bruit, et notamment les gares**

6. Programme d'action de prévention et de réduction des nuisances pour le PPBE de 4ème génération

Les actions de programme sont présentées éclatées entre les différents acteurs et gestionnaires. Le tableau de synthèse, p7, et le tableau de bord, pages 73 à 75, sont une tentative louable de présentation d'un programme qui semble en réalité être essentiellement une agrégation d'actions locales sans véritables liens entre elles ni cohérence de l'ensemble sur le territoire. C'est une liste sans engagement, objectifs ni planning.

On perçoit mal les raisons du choix des actions prévues (bénéfices attendus). Les annexes pages 83 et 84 pour les actions stratégiques et de prévention et les actions à la source et actions correctives ont-elles été utilisées pour en choisir la pertinence?

On peut en douter quand page 94 , parmi les actions réalisées pour la mise en place d'enrobés moins bruyants, la commune de Montgeron cite l'avenue de la République. En effet, des portions entières de l'avenue viennent d'être pavées . Ce revêtement est à bannir aussi bien pour des raisons acoustiques que pour la sécurité des piétons et PMR.

Ci-dessous, extrait de la fiche 30 sur le Bruit Routier



Les pavés

Il s'agit d'un revêtement composé d'éléments distincts reliés entre eux par des joints. On distingue les pavés en pierre naturelle (granits taillés en forme de cubes généralement) des pavés artificiels fabriqués généralement en béton de ciment ou en terre cuite (nombreuses formes disponibles). Les pavés artificiels ont généralement une face supérieure plate contrairement à celle des pavés en pierre naturelle.

Très employés autrefois pour leur résistance, l'utilisation actuelle de pavés naturels est en grande partie motivée par des raisons historiques, culturelles ou esthétiques. Ils sont à bannir sur le plan acoustique.

Le programme d'action gagnerait à s'articuler autour d'un choix d'objectifs clairs à fort impact et communs à l'ensemble de la communauté d'agglomération (lignes SNCF, axes routiers à fort trafic...) qui permettrait une véritable politique de lutte contre le bruit. Les cartes de bruit et le diagnostic apportent toutes les informations pour choisir des cibles partagées.

Enfin, si les associations sont évoquées à quelques reprises, leur contribution reste à définir. Nous aimerions savoir si la CAVYVS attend une participation d'acteurs associatifs volontaires, dont Montgeron Environnement, et si oui quelle organisation est proposée ? Nous posons la même question à la ville de Montgeron.

- **Proposition 6 : nous proposons que soit précisé comment les associations, voire le CODEV, seront associés à la mise en œuvre et au suivi global du PPBE dans chaque commune et par l'agglomération.**

**Contribution à la consultation publique CAVYVS du PPBE E4
soutenue par le Collectif Sauvegarde Vallée de l'Yerres**

Marc Desenne

Président Collectif Sauvegarde de la Vallée de l'Yerres

Mireille Fric

Présidente Montgeron Environnement